

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoirs : 2

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie.

EXCUSÉS :

ABSENT : CHAPELIER Gilles, DI PONIO Caroline, PENET Eliane.

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoan donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie
VACHER Roselyne donne pouvoir à PERRIN Alain

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Monsieur le Maire rappelle que le foyer communal est mis à disposition aux associations et aux particuliers de la commune ou extérieurs à la commune.

Afin de palier à l'augmentation de l'électricité, chauffage et aléas de la salle, il convient de déterminer les nouveaux tarifs d'utilisation pour tout contrat signé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à la majorité des membres présents :

- DÉCIDE de fixer les tarifs ci-dessous :

Pour les associations de la commune et pour les associations intercommunales dont la commune de Saint-Agnin Sur Bion est membre :

1 jour : 120 €

2 jours : 220 €

Location de Janvier à Juin pour une demi-journée par semaine : 12€ / mois

Location de Janvier à Juin pour deux demi-journées par semaine : 22€ / mois

Location de Septembre à Décembre pour une demi-journée par semaine : 12€ / mois

Location de Septembre à Décembre pour deux demi-journées par semaine : 22 € / mois

Arbre de Noël : gratuit

Pour les repas de quartier de la commune : 120 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 038-213803513-20251209-2025_41-DE

S²LO

Pour les particuliers de la commune :

2 jours : 275 €

3 jours : 385 €

Pour les particuliers et associations extérieurs à la commune :

2 jours : 1 100 €

3 jours : 1 450 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,

Le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,

DURANTON Isabelle



Le Maire
ARMANET Pascal

